

LE PARTENARIAT MONDIAL POUR UNE COOPÉRATION EFFICACE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT EST...

...en un mot : des partenariats.

...en une phrase : le principal véhicule multipartite pour générer et partager des connaissances sur la coopération efficace au service du développement, afin de « maximiser l'efficacité de toutes les formes de coopération au développement pour les bénéfices partagés des personnes, de la planète, de la prospérité et de la paix. »

...et si vous avez un peu plus de temps : Nous disposons de ce dont nous avons besoin pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), et d'un cadre pour ce faire dans le processus de financement du développement. Le Partenariat mondial complète ces efforts en se concentrant sur la manière dont nous nous associons et travaillons ensemble – par le biais d'efforts de développement fondés sur des principes et des données probantes – pour réaliser l'Agenda 2030. Il promeut quatre principes d'une coopération au développement efficace : (i) l'appropriation par les pays en développement ; (ii) l'accent mis sur les résultats ; (iii) des partenariats de développement inclusifs ; et (iv) la responsabilité mutuelle et la transparence.

- Malgré les récentes augmentations des niveaux d'aide publique au développement (APD), les objectifs internationaux ne sont pas atteints, tandis que les défis et les crises qui se chevauchent ont encore creusé le déficit de financement pour les Objectifs de développement durable (ODD). Dans ce contexte, **il est plus important que jamais de renforcer l'efficacité de la coopération au développement**. Cela nécessite une meilleure compréhension commune de la manière dont l'efficacité du développement peut éclairer la politique et l'action au niveau national. La coopération au développement est donc essentielle pour **maximiser la quantité et la qualité du financement du développement et, en fin de compte, accélérer les progrès du développement**.
- Le nouvel exercice de suivi du Partenariat mondial vise à **promouvoir la responsabilité collective sur les engagements pris en vue d'une coopération au développement plus efficace**.
 - Il continue de fournir des **données officielles** sur les ODD 5 et 17, ainsi que des **informations sur les problèmes d'efficacité propres à chaque pays**.
 - En réponse à l'évolution du domaine de la coopération au développement, le cadre permet également aux pays d'évaluer l'efficacité de **l'engagement du secteur privé** et des réponses aux complexités des **situations fragiles et post-conflit**.
- **L'adhésion politique** est nécessaire pour que le suivi des résultats conduise à des **dialogues multipartites orientés vers l'action**. Ces dialogues **permettent aux gouvernements des pays partenaires et aux autres acteurs du développement au niveau national**, tels que les partenaires du développement et les organisations de la société civile, d'élaborer des politiques et des pratiques de coopération au développement qui maximisent l'impact sur le développement et ne laissent personne de côté.
- La flexibilité de commencer l'exercice de suivi entre 2023 et 2025 permet aux gouvernements des pays partenaires de **l'ancrer dans les systèmes et stratégies nationaux, y inclus les Cadres de financement national intégré (INFFs)**. Les données pertinentes issues du suivi du Partenariat mondial renforcent les INFFs, contribuant ainsi à l'alignement de la coopération au développement et d'autres sources de financement du développement sur les priorités nationales et à un soutien mieux coordonné de la part des partenaires du développement.
- Le tableau de bord mondial du PMCED fournit des **informations actualisées sur les progrès réalisés par les pays dans la conduite de l'exercice de suivi**, favorisant ainsi la responsabilité et la transparence. **25 pays partenaires se sont déjà engagés** à mener ce nouvel exercice.

